

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Étaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAPETRE et LETARGUA.

19-09-2024-11

Date de convocation le 05/09/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 3
Votants : 14

Était absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

Avaient donné pouvoir : M SALFERANQUE à M CLAVÉ
M HILLOOU à Mme DAUBAS
M LAMASOU à M LETARGUA

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDIT COMMUNE DE MONT

Le marché de réhabilitation de la plaine des sports de Lendresse prévoit des avances remboursables. Le budget de la commune de Mont a été construit sans prendre en compte cette information. Afin de pouvoir rembourser les avances et de payer les factures en souffrance, il convient de passer une décision modificative.

Décisions modificatives - BUDGET COMMUNAL MAIRIE DE MONT - 2024

DM 2 - DECISION MODIFICATIVE 02 - 26/09/2024

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2313 (041) : Constructions	300 000,00	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.corporelles	300 000,00
Total dépenses :	300 000,00	Total recettes :	300 000,00
Total Dépenses	300 000,00	Total Recettes	300 000,00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

VALIDE la décision modificative de crédits ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Marie Christine BAZIARD
Secrétaire de séance

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240919-19_09_2024_11BI-BF

